

UNION POUR VERSAILLES

Sécurité: pour qu'il fasse toujours bon vivre à Versailles!

A lors que le contexte international et national est paré de sombres voiles, il est plus important que jamais de cultiver notre souci du bon vivre à Versailles.

Avec la propreté, la sécurité de chacun en est un élément et repose, outre sur les efforts quotidiens de tous, sur l'action des différents services publics, tant elle est une affaire collective.

À cet égard, la réunion le 2 octobre dernier du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) sous la coprésidence du maire, du préfet et du procureur de la République a permis de dresser un bilan et de relancer des actions conjointes entre les services de l'État, les élus et l'ensemble des acteurs associatifs, de la prévention à la répression. Le « continuum » de sécurité fonctionne là où tout le monde travaille ensemble.

Versailles est une belle ville, c'est un bel héritage mais notre ville rencontre également ses problèmes de sécurité,

aujourd'hui encore maîtrisés. La prévention est essentielle et c'est le travail qui est réalisé autour du CLSPD. Une attention particulière doit être portée aux jeunes qui sont nombreux à Versailles, et à toutes les personnes vulnérables, notamment aux victimes de violences, notamment dans un cadre intrafamilial.

Pour les jeunes, des phénomènes inquiétants l'an dernier avec l'apparition de rixes entre bandes dans l'environnement scolaire, ont nécessité des réactions fortes. Ils font l'objet d'une vigilance particulière. Actuellement, les services de l'État donnent la priorité à la lutte contre les stupéfiants. En France, il y a une particularité qui veut qu'il y ait des vendeurs mais aucun consommateur! On ne peut pourtant que constater le développement de ce « commerce », ce que vient confirmer l'activité de la Justice (saisies, condamnations). Dans les Yvelines et à Versailles, il y a des gens qui ont un pouvoir d'achat certain et consomment des stupéfiants, en invoquant le caractère « festif ». Or de tels actes restent des infractions qui ne sont jamais « festives ». Un travail très impor-

tant de prévention, de sensibilisation, de communication auprès du public doit être mené, car s'il n'y a pas de consommateur, il n'y a pas de vendeur et quand il n'y a pas de vendeur, il n'y a pas de troubles à l'ordre public.

Quelques faits de menaces ou d'agressions sur la voie publique ont eu lieu, pour lesquels les forces de l'ordre ont été très réactives. Les violences intrafamiliales, dont le signalement est malheureusement en constante augmentation, doivent être traitées; la présence d'une intervenante sociale en commissariat permet une meilleure détection et une prise en charge adaptée et partagées de ces situations.

Enfin, la tenue de réunions de Groupement de partenariat opérationnel (GPO) conduites par la police nationale avec les habitants concernés des quartiers de Versailles permet d'améliorer les interventions; le bilan de ces dernières années en est particulièrement positif et valide plus que jamais la nécessité d'une action collective pour qu'il fasse toujours bon vivre à Versailles.

La majorité municipale

EN AVANT VERSAILLES

La droite de gauche

Dans les Yvelines, l'installation massive de centres pour mineurs non accompagnés (MNA) suscite une vague d'oppositions légitimes. Pourtant, François de Mazières, maire de Versailles et président de Versailles Grand Parc, reste muet. Contrairement à d'autres élus locaux qui montent au créneau, il ne s'oppose pas à ces « villages modulaires » prévus pour accueillir 800 à 1 000 jeunes isolés, malgré une hausse de 50 % des MNA (près de 1 400 aujourd'hui). À Chapet, le maire Benoît de Laurens dénonce un « manque de concertation » et des risques sécuritaires; à Mantes-la-Jolie, Raphaël Cognet alerte sur l'impact local. Mais François de Mazières? Rien. Absent déjà en 2020, lorsque nous avions organisé une manifestation contre l'ouverture, finalement abandonnée, d'un camp de migrants à Rocquencourt. François de Mazières, lui, promeut activement la mixité sociale à Versailles, favorisant indirectement l'accueil de populations vulnérables via une explosion des logements sociaux. Depuis 2008, il vante une

Versailles « mixte »: taux de HLM passé de 17 % à 22 % (après exclusion des logements militaires via la loi 3DS qu'il a soutenue comme ex-député). Il ne conteste pas la loi SRU, ce coup de génie de la gauche qui offre 25 % de chacune de nos grandes villes à LFI. Il en déplore parfois le coût mais jamais le principe, et inaugure avec le sourire les résidences inclusives (17 HLM low-cost en 2024 dans un quartier chic) – ou se félicite d'avoir rénové 1 096 logements à Bernard de Jussieu pour 20 M€. « Fier » de cette mixité, dit-il, intégrant étudiants, familles modestes et migrants. Versailles Habitat gère 5 000 logements, avec animations sociales, financés par les contribuables. Quand d'autres maires résistent, François de Mazières incarne ces élites consentantes de la Macronie et de la droite inconsistante, qui feignent de ne pas voir que la politique sociale de notre pays est le point d'entrée de l'accueil massif (425 000 arrivées en 2024) déstabilisant notre pays. L'État pourra donc implanter plus de MNA dans les Yvelines sans débat local. Malgré le coût exorbitant (50 000 €/an par MNA alors même que 13 % des Français vivent

sous le seuil de la pauvreté, INSEE 2024). Et malgré la menace sécuritaire des MNA: En Ile-de-France, les MNA représentaient 80 % des déferements de mineurs en 2020. Sans parler du rapprochement familial suivant l'arrivée de ces « mineurs » clandestins.

Citons Pierre Brochand, ex-DGSE: « *Il faut prendre conscience du point d'arrivée, irrécusable: une France à majorité africaine et musulmane, bien avant la fin de ce siècle. Bouleversement que je défie quiconque d'espérer paisible et débonnaire.* »

La question se pose: n'est-il pas temps d'écarter ceux qui, se disant défenseurs de la paix sociale, en aidant à l'accueil massif et en ne stigmatisant personne, préparent justement l'implosion de demain? Ou qui, ayant laissé mettre en place le pass vaccinal, ont fait la preuve qu'ils n'entraveront pas le contrôle de masse en préparation? Pourquoi subissons-nous ces renoncements? Réserveons désormais nos voix à ceux qui ont du courage.

Céline Jullié pour En avant Versailles!
enavantversailles@gmail.com

AVERTISSEMENT: ces textes sont des tribunes librement ouvertes aux groupes qui composent le Conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

VIVRE VERSAILLES - ÉCOLOGIE CITOYENNE

La montagne aura accouché d'une souris

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique dont le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Il s'agit d'un projet, à la fois stratégique et opérationnel par la mise en place de plans d'action autour des axes suivants: réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'air et développement des énergies renouvelables. Sur notre territoire, la mise en place de ce plan revient à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP), qui regroupe 18 communes et qui est présidé par le maire de Versailles, élu par le conseil communautaire.

Le processus d'élaboration d'un PCAET comprend 5 étapes: 1) réalisation d'un diagnostic territorial, 2) définition d'une stratégie pour atteindre les objectifs nationaux

et régionaux, 3) élaboration d'un plan d'actions, 4) consultation de l'Autorité environnementale, du public, de la préfecture et de la région, et 5) adoption définitive du plan par l'autorité délibérante de la collectivité. La loi stipule que VGP aurait dû adopter un PCAET avant le 31 décembre 2016 et malgré nos exhortations, d'élus communautaires de VGP, un projet n'a pu être présenté par la communauté d'agglomération qu'au conseil communautaire d'avril de cette année, transmis dans la foulée à l'autorité environnementale pour évaluation. Le projet n'a pu être définitivement adopté que lors du dernier conseil communautaire du 7 octobre 2025.

Ce retard, de près de 9 ans, pour préparer un plan de nature à améliorer la qualité de l'air et renforcer la résilience de notre territoire aurait pu nous permettre d'élaborer un projet plus étoffé en nous inspirant de ce que d'autres communautés d'agglomération ont mis en place. Malheureusement, il n'ai rien: la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui a évalué le projet de VGP, souligne dans son avis du 2 juillet

dernier qu'« il serait logique que de tels délais se traduisent par une qualité particulièrement aboutie du document produit, et par une ambition affirmée ». Mais elle pointe qu'elle « considère que le projet est lacunaire, en raison d'un diagnostic trop peu approfondi, d'insuffisances dans l'information du public et dans la réflexion en ce qui concerne le développement du chauffage par géothermie qui en est une des orientations majeures(...)».

Cette forme de désinvolture de notre ville vis-à-vis des sujets environnementaux n'est malheureusement pas un cas isolé. Elle est aussi vraie par exemple pour la loi sur la valorisation des biodéchets: celle-ci est effective depuis le 1^{er} janvier 2024. Pourtant beaucoup de foyers ne disposent à ce jour d'aucune solution de compostage ou de tri de leurs biodéchets adaptée à leur situation.

Liste Vivre Versailles
élu.es Stéphanie Belna & Moncef Elacheche
contact@vivreverssailles.org
www.vivreverssailles.org

ENSEMBLE VIVONS VERSAILLES

Encourager à acheter Versaillais ne suffit plus

Le commerce de proximité est confronté à de multiples défis (accessibilité, évolution des modes de consommation, pression foncière, loyers élevés et contraintes administratives) qui freinent l'installation et la reprise des commerces. De plus en plus de locaux commerciaux sont vides. Les vendeurs qui partent à la retraite ont du mal à vendre et ne sont pas soutenus par la mairie pour trouver acquéreur. Les implantations semblent parfois réalisées en dépit du bon sens: par exemple la rue Royale compte trois opticiens et trois épiceries; la rue Clémenceau compte deux pharmacies et un rayon para-pharmacie au sein du Monoprix; l'installation en plein quartier résidentiel de Porchefontaine de la chaîne Bolkirî (« streetfood » vietnamienne, avec un modèle d'affaires de livraisons Uber eat en scooters), N^{ème} restaurant asiatique, inquiète les riverains. La restauration rapide, les ongleries, les salons de massage, les barbiers fleurissent. Certains com-

merces sont ainsi parfois très proches les uns des autres, au point qu'on se demande comment ils tiennent...

Que peut faire la Ville pour réguler les implantations commerciales? Rien parce que ce sont des transactions privées? Aucune autorisation n'a besoin d'être délivrée (sauf s'il y a une demande de travaux), le commerce est libre. D'une certaine manière, heureusement! Mais la mairie pourrait émettre un avis avant toute implantation, animer des discussions entre acteurs locaux, propriétaires et association de commerçants, et étudier les possibilités de soutien aux ventes de commerces. Même si la Ville ne peut évidemment pas racheter tous les commerces à vendre, elle peut étudier les cas pour éviter une implantation générant des nuisances. La Ville a bien racheté « Chez Coco » dans le quartier Porchefontaine pour le revendre, permettant ainsi le maintien de la destination du bâtiment. Et lorsque les commerces toujours vides sont suspects de blanchiment, il faut réaliser des contrôles fiscaux. La préservation

de centres commerçants dans les quartiers passe aussi par la piétonisation des rues, l'augmentation des places de parking 15 minutes, une politique tarifaire de parking adaptée les jours d'affluence, des animations, etc. Enfin, les citoyens peuvent faire preuve de civisme et réfléchir avant de commander sur internet, souvent plus cher qu'en boutique.

Suite aux travaux menés au niveau national dédiés à la revitalisation économique et à la lutte contre la vacance commerciale, une charte « Ville commerçante » structurée autour des grands axes du développement commercial en centre-ville (accessibilité, durabilité, dynamisme, sécurité, visibilité, emploi/formation, urbanisme, gouvernance) doit proposer un cadre d'engagements réciproques entre communes, intercommunalités, commerçants, associations et CCI, pour favoriser le développement économique local. A adapter localement d'urgence!

Anne-France Simon
ensemblevivonsversailles@gmail.com
Ensemblevivonsversailles.fr

AVERTISSEMENT : ces textes sont des tribunes librement ouvertes aux groupes qui composent le Conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

RASSEMBLEMENT POUR VERSAILLES

Tenir le cap au milieu du brouillard

L'incertitude politique et institutionnelle, alimentée par les petits arrangements entre la macronie et la gauche — pour contourner le verdict des urnes et barrer la route au Rassemblement National — semble sans fin. À Paris, le pouvoir sombre davantage chaque jour, au gré des tensions et des allégeances de dernière minute. Ce climat instable alimente la défiance et lasse les Français, déjà confrontés à une pression croissante sur leur quotidien.

Pendant ce temps, les collectivités locales doivent continuer à faire face, grâce à l'engagement quotidien des agents territoriaux. Ils assurent, avec constance et souvent dans l'ombre, les services essentiels : crèches, écoles, voirie, lien social, soutien aux plus fragiles. Les communes subissent directement les conséquences d'un État hautement défaillant : dotations incertaines, normes qui changent sans concertation, décisions centralisées sans vision claire.

Pendant que les gouvernements se suc-

cèdent, sans projet d'ensemble ni stabilité durable, l'État, lui, ne donne aucun signe de vouloir baisser son train de vie. Les efforts sont toujours demandés aux mêmes. Cette situation est insupportable : d'un côté, des Français constamment mis à contribution ; de l'autre, une administration centrale qui refuse toute remise en cause réelle de ses pratiques.

La France ne se redressera pas sans exemplarité au sommet, ni sans courage dans les choix. Continuer à exiger des sacrifices sans montrer l'exemple, c'est entretenir un climat de découragement et de méfiance durable.

Versailles, par son histoire et son rayonnement national, a une responsabilité particulière. Sa voix dépasse les frontières de la ville, et cela engage ceux qui la représentent. On ne peut pas tenir un discours localement, et en soutenir un autre à Paris ou à Bruxelles. Cette incohérence mine la confiance des citoyens et fragilise l'action publique. Remettre du sérieux dans la gestion de la chose publique implique autant les élus locaux que les responsables nationaux.

Dans une période aussi trouble, les Versaillais comme tous les Français attendent de la cohérence, de la clarté et de la stabilité. Ils veulent des décisions assumées, continues, responsables. Ils veulent que la parole publique retrouve sa valeur et que les engagements soient respectés.

Tenir le cap, c'est refuser la confusion et c'est servir le Bien Commun avec constance et sincérité. Cela suppose une exigence de clarté à tous les niveaux de responsabilité : dans les communes, à l'Assemblée, dans les administrations comme dans les exécutifs. Il ne s'agit plus seulement de gérer, mais de poser des choix cohérents, durables et assumés, loin des effets d'annonce ou des replis de circonstance.

C'est à cette condition que la parole publique retrouvera sa crédibilité — et que la confiance ira enfin à ceux qui assument leurs engagements, sans double discours.

Votre élue, Anne Jacqmin
Rassemblement pour Versailles
anne.jacqmin@versailles.fr

LE RÉVEIL DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE

Les zones d'ombre de la Ville-Lumière

En novembre, la lumière du jour fond à vue d'œil : elle ne dure plus que 09h15, contre 11h40 en octobre. Cela devrait nous inciter à équiper nos vélos, trottinettes, gyropodes, monocycles et autres hoverboards de lumières avant et arrière, sans oublier nos casques et gilets réfléchissants. La sécurité routière est affaire de tous, et passe aussi par le respect des trottoirs, ces espaces de protection des piétons très souvent partagés avec les vélos. En hiver, les cyclistes doivent scintiller !

La fin de l'année approche, nous pouvons être en fête tout en diminuant la pollution lumineuse de la ville. Si la loi est déjà appliquée pour les monuments et les bâtiments publics, elle ne semble pas suivie par tous les magasins. Elle est pourtant claire : « Les vitrines doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin ou 1 heure après la cessation de l'activité (si celle-ci est plus tardive). Elles peuvent être rallumées à partir de 7 heures du matin ou 1 heure avant le début

de l'activité (si celle-ci commence plus tôt). Le maire peut décider d'adapter ces règles de manière plus restrictive pour protéger la faune et la flore sensibles à la lumière nocturne. Lorsqu'une entreprise ne respecte pas les horaires d'extinction, le maire peut lui demander par lettre recommandée de se conformer à la loi dans un délai de 5 jours. Si elle maintient son éclairage nocturne au-delà de ce délai, elle doit payer une astreinte de 200 € par jour et par dispositif (publicité, enseigne, vitrine, etc.). Elle encourt également une amende de 1 500 € »

Comment faire scintiller les yeux des commerçants versaillais ?

Aujourd'hui, notre ville continue à souffrir de la proximité avec les grands centres commerciaux et des achats en ligne à prix cassé. À Montreuil, Notre-Dame, Porchefontaine ou Saint-Louis, Versailles doit être capable de conserver ses commerces et favoriser leur développement. Ceux-ci devraient pouvoir satisfaire aux besoins des habitants tout en proposant des articles de qualité aux touristes. L'opération « Achetez versaillais », la gratuité des places de parking

pendant 15 minutes et la création du site versaillescommerces.fr ont été de bonnes initiatives pour les soutenir. Mais est-ce suffisant ?

Garder notre qualité de vie passe aussi par des choix personnels, dont celui des achats éco-responsables et d'une priorité donnée aux commerçants versaillais toute l'année.

Nous plaçons pour que les bailleurs renvoient à la baisse leurs tarifs au mètre carré. Personne ne sera gagnant avec les prix actuels.

Pensons à nos commerçants, qui nous permettent d'acheter et d'offrir des œuvres d'art, des spectacles, du chocolat versaillais, d'avoir accès à de l'artisanat de qualité... Ne les abandonnons pas !

Nous vous invitons à nous rencontrer lors de nos permanences dans le bureau de l'hôtel de ville les mardi et samedi. Prise de rendez-vous :

versailles2020@le-reveil-democratique-et-solidaire.fr

AVERTISSEMENT : ces textes sont des tribunes librement ouvertes aux groupes qui composent le Conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.